

# COMMUNE DE SAINT PRIVAT

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2017

1. Naissance de la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne,
2. Désignation de 2 contribuables au sein de la Commission Intercommunal des Impôts Directs (CIID),
3. Élection des délégués de la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),
4. Élection des délégués de la commune au secteur intercommunal d'électrification,
5. Création d'une commission en charge du projet de construction d'une salle multi activités,
6. Programme d'accessibilité des ERP,
7. Travaux 2017 - ingénierie,
8. Entretien des voies,
9. Contrat de prestations de délégation du service public concernant la promotion, la réservation et la vente de séjours de chalets au camping municipal,
10. SPANC : renouvellement de la convention à prévoir à dater du 31/03/2017,
11. Demande de subvention du collège R. Cortat à Pleaux,
12. Demande de subvention de l'école primaire Jeanne d'Arc à Argentat,
13. Affaires diverses.

**DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE**  
**COMMUNE de ST PRIVAT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'An deux mille dix-sept, le 12 janvier**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PRIVAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean Basile SALLARD, Maire de SAINT PRIVAT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 janvier 2017.

**Présents** : Messieurs SALLARD, LAPLEAU, CHAUDIÈRES, COMBE, DUCROS et Mesdames FOLCH, TROYA, BORDES FROIDFOND.

**Absents** : Mesdames DELPIROUX, MOUSSINAT, FAILLET TURON et MAGNE et Messieurs LASSUDRIE, FORETNEGRE, AUBREYRIE.

**Procurations** : Monsieur AUBREYRIE à Madame BORDES FROIDFOND et Madame FAILLET TURON à Madame FOLCH.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Michel CHAUDIERES.

N° 2017 / 1

**NAISSANCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES XAINTRIE VAL'DORDOGNE**

30 communes se sont unies pour donner naissance à une nouvelle communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne, qui s'étend des portes du Cantal jusqu'aux limites de Tulle aggro et du midi corrézien.

Les élus ont désigné leurs responsables au sein de cette nouvelle communauté de communes :

- **Hubert Arrestier**, Maire de Monceaux, Président,
- **Jean Pierre Lasserre**, Maire de Bassignac le bas, vice-président, délégué aux finances,
- **Josiane Piémontési**, adjointe au maire d'Argentat, vice-présidente, déléguée aux ressources humaines,
- **Corinne Boussu**, Maire de Saint Geniez ô Merle, vice-présidente, déléguée au tourisme,
- **Jean Claude Leygnac**, Maire d'Argentat, vice-président, délégué au développement économique,
- **Jacques Joulie**, adjoint au maire d'Argentat, vice-président, délégué à l'aménagement du territoire,
- **Denis Tronche**, adjoint au maire d'Argentat, vice-président, délégué à la cohésion sociale,
- **Joël Beynel**, Maire de Darazac, vice-président, délégué à l'environnement,
- **Jean Michel Teulière**, Maire de Saint Bonnet les tours de Merle, vice-président, délégué à la communication et au numérique,
- **Jean Basile Sallard**, Maire de Saint Privat, vice-président, délégué à la culture.

**N° 2017 / 2**  
**DÉSIGNATION DE 2 CONTRIBUABLES AU SEIN DE LA CIID**  
**(COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **Désigne :**

**Monsieur Guy NOGIER, titulaire, né le 07 avril 1937 à Saint Privat 19, domicilié 5 rue des Chanoux 19220 Saint Privat,**

**Monsieur Henri MARLINGE, suppléant, né le 08 février 1939 à Servières le château 19, domicilié 11 rue des tours de Merle 19220 Saint Privat,**  
pour siéger à la CIID de la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne.

**N° 2017 / 3**  
**ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE À LA CLECT**  
**(COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne qui s'est substituée à l'ancienne communauté de communes du canton de Saint Privat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, met en place diverses commissions dont la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), composée de 37 membres.

La commune doit désigner à ce titre 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. La 1<sup>ère</sup> réunion est programmée le 23 janvier 2017 à 14 h 30 à la médiathèque d'Argentat.

Le Conseil Municipal procède au vote.

Sont élus à l'unanimité :

- **Délégués titulaires :**

**Monsieur SALLARD Jean Basile, Maire, 78 rue de la Gane 19220 Saint Privat,**

**Monsieur LAPLEAU Pierre, adjoint, rue de la Chataigneraie 19220 Saint Privat,**

- **Délégués suppléants :**

**Monsieur DUCROS Fabien, 31 rue du Puy Chabrier 19220 Saint Privat,**

**Madame BORDES FROIDEFOND Anne marie, Escoussac 19220 Darazac,**

pour représenter la commune à la CLECT de la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne.

**N° 2017 / 4**  
**ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SECTEUR INTERCOMMUNAL**  
**D'ÉLECTRIFICATION DE SAINT PRIVAT**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune adhère à la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE19), depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en lieu et place de la communauté de communes du canton de Saint Privat. Elle doit élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants appelés à siéger au secteur intercommunal d'électrification de Saint Privat.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Sont élus à l'unanimité :

- **Délégués titulaires :**

**Monsieur SALLARD Jean Basile, Maire, 78 rue de la Gane 19220 Saint Privat**

**Madame BORDES FROIDEFOND Anne Marie, Escoussac 19220 Darazac**

- **Délégués suppléants :**

**Monsieur CHAUDIÈRES Michel, 5 rue de la Xaintrie 19220 Saint Privat**

**Monsieur FORETNEGRE Alain, Léonac 19220 Saint Privat,**

Pour représenter la commune au secteur intercommunal d'électrification de Saint Privat.

**N° 2017 / 5**  
**CRÉATION D'UNE COMMISSION EN CHARGE DU PROJET DE CONSTRUCTION**  
**D'UNE SALLE MULTI ACTIVITÉS**  
**MODIFICATIF**

La commission chargée de l'élaboration du projet de construction d'une salle multi-activités est composée comme suit :

- Jean Basile Sallard
- Mathieu Lassudrie
- Alain Foretnègre
- Michel Chaudières
- Pierre Lapleau
- Elisabeth Faillet Turon
- Patricia Moussinat
- Fabien Ducros.

**N° 2017 / 6**  
**PROGRAMME ACCESSIBILITÉ DES ERP**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'agenda AdAP, approuvé le 16 février 2016, prévoit pour 2017, la réalisation des travaux de mise en accessibilité suivants : Mairie, salle des associations, bibliothèque et office du tourisme.

Pour mémoire, l'étude réalisée en 2012, par le BE Qualiconsult à Limoges se présentait comme suit :

<b>Batiments</b>	<b>Montant Travaux</b>	<b>Travaux à réaliser en</b>
Vestiaires du stade	23050	2020
Sanitaires camping	19470	2020
Salle des fêtes	140060	2023
Eglise	14605	2023
Bibliothèque	8800	2017
Ecoles	140770	2020
OT et WC publics	5470	2017
Salle des associations	5250	2017
Mairie	13975	2017
<b>TOTAL</b>	<b>371450</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de solliciter dès à présent, une dérogation pour l'accessibilité de l'église, en raison de l'impossibilité de réaliser les travaux de pose d'un élévateur de personnes à mobilité réduite ou d'un ascenseur.**

**N° 2017 / 7**  
**TRAVAUX 2017 - INGÉNIEURIE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré à Corrèze ingénierie par décision du 16 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide de confier l'étude des projets concernant :**
  - **Le programme de voirie 2017,**
  - **L'accessibilité aux ERP (Mairie, salle des associations, bibliothèque et office du tourisme),**
  - **L'aménagement d'une salle multi-activités,****à Corrèze ingénierie.**
- **Décide d'imputer la dépense sur le BP 2017.**

Par ailleurs, en ce qui concerne plus particulièrement le projet de voirie 2017, les élus suggèrent d'étudier une solution prévoyant uniquement la réfection des parties de voirie endommagées, à l'instar des voies départementales. La proposition sera soumise aux services de Corrèze ingénierie.

**N° 2017 / 8**  
**ENTRETIEN DES VOIES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les riverains ont l'obligation d'entretenir les haies et élaguer les arbres en bordure de voies publiques.

À ce sujet, il sera nécessaire à l'avenir d'adresser un rappel de la réglementation aux propriétaires concernés par chaque tranche de travaux de voirie, afin d'optimiser les conditions de réalisation de ceux-ci.

Il en est de même pour les arbres morts à proximité des réseaux de télécommunication. La chute des arbres sur les câbles provoque des coupures aux conséquences fâcheuses pour les usagers (habitants ou commerçants).

**N° 2016 / 9**  
**CONTRAT DE PRESTATIONS DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC**  
**CONCERNANT LA PROMOTION, LA RÉSERVATION ET LA VENTE DE SÉJOURS**  
**DE CHALETS AU CAMPING MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été conclu un avenant au contrat de prestations à dater du 24 novembre 2016.

Le Conseil Municipal :

- **Décide d'organiser les démarches en vue du renouvellement à partir du 25 novembre 2017.**

**N° 2016 / 10**  
**SPANC**  
**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION A PRÉVOIR**  
**À DATER DU 31 MARS 2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention d'assistance technique pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif en date du 1<sup>er</sup> avril 2011, a été conclue pour une durée de 6 ans entre la commune de Saint Privat et la SAUR.

Elle expire le 31 mars 2017.

Après en avoir délibéré ; le Conseil Municipal :

- **Décide de procéder à la mise en concurrence des prestataires, pour le renouvellement de la convention.**

**N° 2016 / 11**  
**DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLÈGE R. CORTAT A PLEAUX 15**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention adressée par le collège R. Cortat à Pleaux, pour financer l'organisation d'un voyage scolaire en Suisse et en Allemagne du 05 au 11 juin 2017. Le séjour s'élève à 170 € par élève et un enfant de

la commune est concerné : Clément Duclaux, né le 19 décembre 2002, domicilié rue du Raz à Saint Privat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'allouer une subvention de 35 €,
- Décide d'imputer la dépense sur l'article 6574 du BP 2017.

## N° 2016 / 12

### DEMANDE DE SUBVENTION DE L'INSTITUTION JEANNE D'ARC POUR UNE CLASSE DÉCOUVERTE POUR LES ENFANTS DE CE2 - CM1 ET CM2

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention adressée par l'école Jeanne d'Arc à Argentat, pour financer l'organisation d'une classe de découverte pour les enfants de CE2, CM1 et CM2 du 20 au 24 mars 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Maintient la décision prise le 03 février 2016, à savoir : la commune ne participera pas aux frais des activités extrascolaires ou périscolaires, à destination d'enfants inscrits dans une école maternelle ou primaire autre que celles du RPI Saint Privat - Saint Julien, sauf si ces enfants y ont été inscrits pour des motifs relevant d'une orientation scolaire préconisée par l'éducation nationale.

## N° 2017 / 13

### AFFAIRES DIVERSES

✚ Monsieur Reguenna n'a pas réglé la location du terrain dans le camping municipal pour la période de juin à décembre 2016. La trésorerie a engagé des poursuites. L'affaire est en cours.

✚ Mr et Mme Derby signalent qu'ils occupent un bâtiment sur le terrain « au Chaudier » et souhaitent que la commune y installe un lampadaire d'éclairage public. Une étude doit être réalisée.

✚ Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la DGFIP, concernant le report de la décision de regroupement des trésoreries de Saint Privat et Argentat qui devait intervenir dès janvier 2017.

✚ En raison de l'épidémie de grippe qui sévit, le repas du CCAS du 15 janvier, sera organisé à l'auberge de la Xaintrie. 123 personnes sont inscrites.

✚ Périscolaire : en lieu et place de l'atelier cirque seront organisées des séances de danse africaine avec Mr et Mme Kamagate. Coût de la séance 60 € pour  $\frac{3}{4}$  d'heure et 80 € pour 1 heure.

✚ Centre de loisirs : les travaux d'aménagement des locaux sont en cours et les entreprises réalisent un excellent travail.

✚ Madame Bordes souhaite savoir s'il est prévu de réaliser l'enfouissement des lignes électriques sur le secteur des Chanaux, en concomitance avec les travaux d'assainissement. Monsieur le Maire indique que la situation a été étudiée par la fédération d'électrification, mais le coût très élevé de l'opération ne permet pas la réalisation des travaux.

- ✚ Monsieur Lapleau signale des incidents survenus à l'atelier :
  - Plus de looked dans le tracteur et pourtant pas de fuite...
  - Des morceaux de plastiques placés sur les commandes électriques de l'épareuse empêchaient tout contact et le démarrage de l'engin.

Cette situation interpelle les élus. S'agit-il d'actes de malveillance ? La gendarmerie sera avertie de ces incidents. Une surveillance accrue devra être assurée.

✚ Réunion concernant la commission d'appel d'offres le jeudi 26 janvier 2017 à 14 h 30. À l'ordre du jour, le rendu de l'analyse du BE Dejante, concernant les propositions pour la construction de la future station d'épuration.

✚ Il nous est signalé l'effondrement de murs de soutènement rue du Raz et à Léonac.

✚ Prochain Conseil Municipal : le lundi 23 janvier 2017 à 20 h 30, avec le bureau EREA, concernant le projet des éoliennes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.